

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de MOINE Sylvie. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

I/ CU DU GRAND REIMS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention de mise à disposition, au profit de la Communauté Urbaine du grand Reims, de locaux à usage de siège du pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims.

Il apparait nécessaire de mettre à disposition de la Communauté Urbaine du Grand Reims, les locaux de la Mairie pour une superficie de 250 M². Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide et autorise la Maire à signer ladite convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Entendu la présentation par Monsieur le Maire du projet de travaux de réfection de la toiture et des fenêtres de la Mairie de 54 381€ HT le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter l'opération et de solliciter la CU du Grand REIMS au titre du fonds de soutien aux investissements communaux pour la réalisation de cette opération.

II/ PNR de la Montagne de Reims

Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims propose la mise en place d'une aire de covoiturage. Les membres du conseil acceptent le projet prévu place de la Gare.

III/ Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il y a lieu, de créer un emploi non permanent, en raison d'un accroissement temporaire d'activité, d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53, le conseil décide :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2e classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- Que la rémunération afférente à cet emploi sera calculée sur la base de l'indice majoré 325 et que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

IV/ Commission Bâtiments

Les travaux de rénovation de la Maison des associations sont en cours.

Les devis prévoyant le nettoyage total de l'espace culturel sont acceptés par les membres du Conseil pour un montant total de 2172€

V/ Commission Voiries

Les plans de la terrasse de l'établissement « le Bacchus » sont présentés au Conseil. Suite à leur validation, la mise en sécurité des lieux débutera la semaine prochaine.

Le SIEM interviendra en septembre dans la rue du 4 Septembre.

VI/ Commission Environnement

Les espaces verts du pôle médical seront prévus avant la fin d'année 2018.

Des devis seront demandés pour l'aménagement paysager des entrées de village.

VII/ Commission des Fêtes

Le Noël des enfants sera organisé le 11 décembre.

Les devis pour la création de panneaux annonçant le 14 juillet et la fête patronale sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

VIII/chemins communaux

Il est prévu que le chemin des étangs soit remis en état cet été par l'entreprise SODETERR.